

importants; il se tient aussi à l'écoute et diffuse des informations utiles au Ministère et aux services de l'État en général, en plus d'offrir des locaux et des services de réunion d'information et de conférence.

Le Centre est associé à d'autres petits services créés dans le but d'aider, par leur rôle d'action et de liaison, le Ministre et les hauts fonctionnaires du Ministère. C'est cet ensemble qu'on appelle le *Secrétariat central*.

Le rôle du *Groupe d'analyse politique* est de participer à l'élaboration et à l'analyse des principaux choix politiques, et sa création est fonction de l'importance accordée à "l'analyse objective" dans la formulation de nouvelles politiques. Le Groupe aide le Ministère à élaborer et à appliquer de nouvelles techniques de prévisions et de recherches orientées vers l'avenir. Il a beaucoup contribué au travail d'analyse sous-jacent à la récente révision de la politique étrangère du Canada.

La *Direction de liaison (sécurité et renseignements)* s'occupe de l'aspect sécuritaire des opérations du Ministère et assure les services de liaison dans le domaine de la sécurité et du renseignement.

La *Direction du protocole* a trois fonctions principales. La première a trait à l'accréditation des représentants des pays étrangers et des pays du Commonwealth au Canada, puis à la nomination des représentants du Canada auprès d'autres pays. La deuxième consiste à s'occuper des questions relatives aux privilèges et immunités diplomatiques dont jouissent les missions étrangères au Canada et les missions canadiennes à l'étranger et enfin, la troisième, concerne l'organisation des visites royales et officielles ou autres visites d'État et l'accueil qu'elles comportent.

L'accréditation des ambassadeurs et hauts-commissaires de l'étranger, celle des représentants du Canada auprès d'autres pays, la nomination des agents consulaires canadiens sont de la compétence de la Section des accréditations. La Section des privilèges et immunités joue le rôle d'agent de liaison et de consultation auprès des autorités gouvernementales et auprès des représentants étrangers et du Commonwealth pour toutes les questions relatives aux privilèges et immunités et à d'autres aspects des relations diplomatiques que prévoit la Convention de Vienne. Afin d'aider les missions dans leur travail, une des fonctions de la Section des privilèges et immunités consiste à tenir les missions diplomatiques des autres pays au courant des lois et règlements canadiens pertinents et de les aider à résoudre les problèmes découlant de l'application de ces lois et règlements.

La section des visites officielles et de l'accueil renferme le secrétariat du Comité des visites officielles du Gouvernement canadien; elle assure ainsi une base permanente de contacts et de collaboration avec les divers ministères de l'État à Ottawa et avec les autorités provinciales dans la mise au point du programme des visites importantes au Canada. La section surveille aussi la gestion de la Maison des invités du Gouvernement, au 7 Rideau Gate à Ottawa, laquelle constitue un centre d'accueil et une résidence pour certains dignitaires de passage.